

Décision

Générale

colonial

Décision n° 253 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES

n° 253

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 1937, Mohamed Ali, 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 25 février 1947) ; 1942, Ateyeh Ahmed, 1re classe, 4e compagnie (pour compter du 26 février 1947).